



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les avis officiels des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le dernier mardi de chaque mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent verser, le ou avant, le dernier mardi de ce mois, le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No 49....	\$ 0 50
Contribution pour maladie, appel No 60.....	0 75
Contribution pour décès d'épouses, appel No 18.....	0 15
Contribution mensuelle.....	0 10
Total.....	\$1 50

QUI A DROIT AUX SECOURS

Pour avoir droit aux secours pendant le mois courant, il faut rien devoir à la Société et il faut de plus que toutes les contributions du mois précédent aient été payées, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois

LE CAS DE M. ERNEST LÉVESQUE DE ST-FABIEN

Pour répondre à plusieurs demandes de renseignements nous publions *in extenso* la résolution adoptée par le bureau de direction, dans sa séance du 15 avril 1897.

Nous prions tous les sociétaires de la lire avec attention.

A une séance du bureau de direction de la Société Bienveillante St-Roch tenue le 15 avril courant (1897) en conformité des règlements, il a été

Résolu :

Attendu que M. Ernest Lévesque, de St-Fabien, a fait une demande d'admission dans la Société Bienveillante St-Roch, et a subi son examen médical le 5 mai 1896.

Attendu que le 7 septembre 1896, par lettre adressée au bureau de la Société à Québec, M. Ernest Lévesque a demandé des renseignements quant à son admission.

Attendu qu'à cette dernière date du 7 septembre 1896, la femme du dit Ernest Lévesque était malade de consommation depuis le 29 juillet précédent, ainsi qu'il appert au certificat de décès signé par M. le docteur Joseph Gauvreau et produit par le dit Lévesque.

Attendu que, par suite de la maladie de sa femme, le dit Ernest Lévesque n'était plus, à la date du 7 septembre 1896, dans les conditions d'admission où il se trouvait lors de son examen médical, le 5 mai 1896, époque à laquelle il avait déclaré que sa femme était en bonne santé, et qu'il n'en a rien laissé connaître à la Société.

Attendu que le dit Ernest Lévesque a été admis membre de la Société Bienveillante St-Roch, par résolution du bureau de direction en date du 24 septembre 1896.

Attendu que le dit Lévesque a payé la balance de ses droits d'entrée le 24 octobre 1896.

Attendu qu'à cette dernière date du 24 octobre 1896, la femme du dit Lévesque était malade de consommation, depuis le 29 juillet précédent, maladie dont elle est morte.

Attendu que la femme du dit Lévesque est décédée à St-Fabien, comté de Rimouski, le 2 janvier 1897, de la maladie dont elle souffrait depuis le 29 juillet précédent.

Attendu que le dit Lévesque réclame, de la Société Bienveillante St-Roch, la somme de cent piastres en vertu de la clause 23, article 14, page 59, des règlements, laquelle se lit comme suit :

" A la mort de l'épouse d'un sociétaire inscrit à la caisse des secours, et sur preuve satisfaisante à cet effet, la Société lui paie, dans les soixante jours qui suivent l'avis de décès régulièrement donné, autant de dix centins qu'il y a de sociétaires inscrits à cette caisse, jusqu'à concurrence de mille "

Attendu qu'il importe de prendre décision sur cette demande.

Vu la clause 3, article 5, page 22, des règlements, laquelle se lit comme suit :

" La preuve du fait que, au moment de son admission définitive, c'est-à-dire lors du paiement de la balance de ses droits d'entrée, un sociétaire dépassait l'âge prescrit par les règlements ou que lui-même ou sa femme était malade, lui enlève à lui-même tout droit aux bénéfices résultant de son inscription à la caisse des secours, et prive ses héritiers ou ayants cause de tout droit à la dotation payable en cas de décès."

Qu'il soit résolu :

1. Que le dit Ernest Lévesque n'a droit à aucun des bénéfices résultant de son inscription à la caisse des secours.

2. Qu'en conséquence la dite somme de cent piastres n'est pas due au dit Ernest Lévesque.

Vraie copie

P. BOUFFARD,
Secrétaire, B. P.

ÉTAT, des sommes payés par le bureau principal et par les succursales pour bénéfices de maladie et médecins visiteurs, depuis le 1er mars 1895, jusqu'au 28 février 1897.

MOIS	Allocations aux malades	Payés aux médecins visiteurs	TOTAUX
1895-96			
" Mars	\$ 756 00	\$ 86 50	\$ 842 50
" Avril	540 90	60 00	600 90
" Mai	666 00	70 00	736 00
" Juin	481 00	116 80	597 80
" Juillet.....	399 20	42 50	441 70
" Août	660 40	40 70	701 10
" Septembre	666 00	36 75	702 75
" Octobre	666 00	74 00	740 00
" Novembre	558 00	81 00	639 00
" Décembre	840 00	58 20	898 20
" Janvier.....	840 00	90 70	930 70
" Février	780 00	62 50	842 50
1896-97			
" Mars.....	900 00	68 00	968 00
" Avril.....	894 00	157 50	1,051 50
" Mai	582 00	81 50	663 50
" Juin	666 00	39 50	705 50
" Juillet	620 00	43 00	663 00
" Août.....	612 00	68 00	680 00
" Septembre.....	750 00	87 00	837 00
" Octobre.....	714 00	54 70	768 70
" Novembre	534 00	84 50	618 50
" Décembre.....	738 00	57 50	795 50
" Janvier.....	858 00	84 10	942 10
" Février.....	1,122 00	128 90	1,250 90
	\$16,843 50	\$ 1,774 45	\$18,617 95

SECOURS EN MALADIE

La Société a payé, durant le mois de mars en secours aux malades, la somme de..... \$1,098 00

Et pour médecins, la somme de..... 134 96

Soit, en tout..... \$ 1,232 96

AVIS AUX SOCIÉTAIRES QUI DÉMÉNAGENT

Tout membre qui change de domicile est tenu d'en avvertir le trésorier, faute de quoi il est responsable de toute irrégularité à son égard.

En conséquence, tous les sociétaires qui changent de résidence au mois de mai devront en donner avis au Trésorier et bien indiquer le nom de la rue ainsi que le numéro de la maison où le *Bulletin* devra leur être adressé. En cas de négligence, ils seront responsables de toute irrégularité qui pourrait se produire dans le service du *Bulletin*.

ETAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE LE 15 AVRIL 1897

RECETTES

Balanco en caisse et en banque le 15 mars 1897.....	\$1,550 59
Bulletin.....	2 00
Reçu du B. P.....	102 81
Contributions aux malades.....	1,090 75
do aux veufs.....	265 36
do aux héritiers.....	1240 45
Certificats de membres.....	9 25
Succursale No 13 acompte sur charte.....	4 97
<i>Total des recettes.</i>	<u>\$ 2,715 59</u>

Total.....\$4,266 18

Mars 16	No 2	W. Jos Tremblay frais, d'expédition de livres.....	1 15
" "	" 2	G. R Renfraew, intérêt.....	45 00
" 20	" 3	Héritiers Jos Geo Jolin, Levis.....	1000 00
" "	" 4	Salaires des employés.....	35 00
" 22	" 5	Entretien des bureaux.....	6 00
" "	" 6	Alex. Bélinge, rapport sténographique du jugement Chabot vs la S. B. Saint-Roch.....	10 00
" 25	" 7	Frs Lortie, proposition de membres.....	6 25
" 26	" 8	W. Jos Tremblay, indemnité de trésorier, Suc No 13.....	7 00
" "	" 9	Israël Montreuil, Québec décès de son épouse.....	25 00
" 27	" 10	Salaires des employés.....	35 00
" 29	" 11	Succursale No 5.....	10 00
		SUCCURSALE No 3	
		Malades, 8 semaines.....	48 00
" 31	" 12	Dr L. Jeannotte-visiteur.....	1 00
		SUCCURSALE No 4	
		Malades, 4 semaines.....	24 00
		SUCCURSALE No 5	
		Malades, 4 semaines.....	24 00
		SUCCURSALE No 6	
		Malades, 9 semaines.....	54 00
" "	" 13	Dr C. E. Côté, visiteur.....	6 00
		SUCCURSALE No 10	
		Malades, 7 semaines.....	42 00
		SUCCURSALE No 11	
		Malades 12 semaines.....	72 00
" "	" 14	Dr Provençal, visiteur.....	1 00
" "	" "	Dr J. P. Deblois.....	1 00
" "	" "	Jules Granier, percepteur.....	2 10
" "	" "	Jos. Lamontagne.....	3 00
		SUCCURSALE No 12	
		Malades, 7 semaines.....	42 00
" "	" 15	Dr Thos, Savard, visiteur.....	4 50
" "	" "	Dr Edm, Savard.....	6 50
" "	" 16	SUCCURSALE No 17	
" "	" "	Dr Moreau, visiteur.....	4 50
		BUREAU PRINCIPAL	
" "	" 17	Malades, 132 semaines.....	792 00
" "	" "	Dr P. F. Brière visiteur.....	0 50
" "	" "	Dr P. J. O. Lauriault.....	0 50
" "	" "	Dr J. A. Marcotte.....	0 50
" "	" "	Dr O. H. Allard.....	1 00
" "	" "	Dr L. G. Bachand.....	1 00
" "	" "	Dr S. Bergeron.....	1 00
" "	" "	Dr G. A. Codère.....	1 00
" "	" "	Dr C. E. Côté.....	1 00
" "	" "	Dr John Hayes.....	1 00
" "	" "	Dr Jules Paradis.....	1 00
" "	" "	Dr J. G. Paradis.....	1 00
" "	" "	Dr T. A. Talbot.....	1 00
" "	" "	Dr H. Trudel.....	1 00
" "	" "	Dr E. Claveau.....	1 20
" "	" "	Dr A. Marcotte.....	1 40
" "	" "	Dr Geo Cloutier.....	1 50
" "	" "	Dr B. G. Desaulniers.....	1 50
" "	" "	Dr O. Jacques.....	1 50
" "	" "	Dr J. N. Gravel.....	1 60
" "	" "	Dr N. E. Chaput.....	1 70
" "	" "	Dr Eug Bernier.....	2 00
" "	" "	Dr V. Laurin.....	2 00
" "	" "	Dr I. A. Marcoux.....	2 00
" "	" "	Dr Et. Valcourt.....	2 00

		Dr C. B Rouleau.....	2 50
		Dr M. A. Chandounet.....	2 50
		Dr T. Fortier.....	2 50
		Dr E. Rochette.....	2 50
		Dr N. A Desjardins.....	2 60
		Dr Eug Ferron.....	3 00
		Dr J. E Grondin.....	3 00
		Dr H. Savoie.....	3 46
		Dr T Gendron.....	3 50
		Dr J. E. Grondin.....	3 50
		Dr S. G. Paquin.....	3 50
		Dr J A Ross.....	4 00
		Dr. C, F Couture.....	4 50
		Dr Geo Matte.....	30 50
		Commission aux percepteurs.....	114 52
Avril 3	No 18	Louis Donaldson, enlèvement de la neige.....	5 25
" "	" 19	Salaires des employés.....	35 00
" 8	" 20	J. A. Langlais & fils, papeterie.....	22 50
" "	" 21	Jos Dussault, frais de voyage à St. Eugène l'Islet en re maladie Maxime Pelletier.....	4 55
" 10	" 22	Collection de chèques, mandats-poste, etc.....	7 66
" "	" 23	C E. Nolet, transport de livres à la Cour etc re affaire Moisan.....	2 35
" "	" 24	Jos Dussault, impression.....	1 25
" "	" 25	Jos. Dussault, bulletin de d'avril.....	25 00
" "	" 26	Salaires des employés.....	35 00
" 12	" 27	London, Guarantee Accident Co Prime d'Assurance du Comptable No 39620.....	20 00
" 14	" 28	Frais de port.....	21 03
		<i>Total des déboursés</i>	<u>\$2,712 57</u>

Balanco au 15 Avri 1897 :—
 Dépôt à la Caisse d'Economie N.-D. H.-V., folio 26,682.. \$1028 98
 En caisse..... 524 63
Total en banque et en caisse.....\$1,553 61
Total.....\$4,266 18

E. & O. E.
 EDM. CORRIVEAU, D. O. JOULET,
 Comptable. Trésorier-Général

Québec, 15 avril 1897. Certifié correct JOS. SAVARD,
 ALEX. PAQUET,
 Québec, 15 avril 1897. Auditeurs

AVIS

Les membres qui se trouvent exclus et déchus de leurs droits et privilèges en vertu de la clause 5 de de l'article 12, page 46 des règlements, pour défaut de paiement de l'appel aux décès de sociétaires, restent endettés envers la Société :

1. Pour tous les arrérages de contributions à la caisse des secours et aux décès d'épouses ;
2. Pour toutes les contributions du mois durant lequel ils sont exclus.

Nous allons prochainement adresser des comptes aux personnes qui sont dans ces conditions.

Rapports mensuels du Bureau Principal et des succursales pour le mois finissant le 31 mars 1897

BUREAU PRINCIPAL

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 189 79	Loyer.....	\$
Propositions.....	2 00	Distribution d'avis.....	5 85
Contributions mensuelles.....	146 20	Remboursements.....	2 25
Règlements.....	0 75	Frais de port.....	8 62
Livrets.....	2 50	Allocation aux malades.....	792 00
Contributions d'installation.....	8 00	Médecins visiteurs.....	110 46
Contributions aux décès d'épouses.....	201 66	Propositions de sociétaires.....
Contributions aux malades.....	838 30	Bureaux de Perceptions.....	114 52
Contributions aux décès de sociétaires.....	947 00	Divers.....	3 60
Certificats d'admission.....	7 00	Impressions.....
Bulletin.....	2 00	Payé à la caisse générale.....	102 81
Divers.....		
		<i>Total des déboursés</i>	\$ 1140 11
		Payé à la caisse générale.....	978 98
		Balance en caisse le 31 mars 1897.....	226 11
<i>Total</i>	\$ 2,345 20	<i>Total</i>	\$ 2,345 20

ST-JACQUES No 3

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 2 85	Loyer.....	5 00
Proposition de sociétaire.....	1 25	Divers.....	0 05
Contributions mensuelles.....	5 70	Allocation aux malades.....	48 00
Contributions aux décès d'épouses.....	8 45	Médecins visiteurs.....	1 60
Contributions aux malades.....	32 19	Livrets et règlements.....
Contributions aux décès de sociétaires.....	31 85	Distribution d'avis et frais de port.....	0 20
Règlements et livrets.....	Propositions de membres.....
Contribution d'installation.....	Remboursement.....
Certificats d'admission.....		
Bulletin.....	<i>Total des déboursés</i>	\$ 54 25
Bureau Principal.....	Payé au B. P.....	23 40
Insignes.....	Balance en caisse le 31 mars 1897.....	4 55
<i>Total</i>	\$ 82 20	<i>Total</i>	\$ 82 20

BAIE ST-PAUL No 4.

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 45 38	Accompte sur charte.....
Proposition de sociétaires.....	Loyer.....
Contributions mensuelles.....	5 60	Distribution d'avis.....	0 21
Contributions aux décès d'épouses.....	6 45	Divers.....
Contributions aux malades.....	25 89	Allocation aux malades.....	24 00
Contributions aux décès de sociétaires.....	36 40	Frais de port.....	0 34
Règlements et livrets.....	Médecins visiteurs.....
Certificat d'admission.....	Indemnité aux officiers.....	42 45
Contribution d'installation.....		
Bulletin.....	<i>Total des déboursés</i>	\$ 67 00
		Payé au B. P.....	44 65
		Balance en caisse le 31 mars 1897.....	7 98
<i>Total</i>	\$ 119 63	<i>Total</i>	\$ 119 63

ST-JEAN-BAPTISTE NO 5

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 33 12	Loyer 1 mois.....	\$ 2 03
Propositions de sociétaires.....	Frais de port.....
Contributions mensuelle.....	5 00	Divers.....
Contributions aux décès d'épouses.....	7 50	Allocation aux malades.....	24 09
Contributions aux malades.....	28 20	Médecins-visiteurs.....
Contributions aux décès de sociétaires.....	32 50	Livrets et Règlements.....
Règlements et livrets.....	Proposition d'admission.....
Certificat d'admission.....	Allocation aux officiers.....
Bulletin.....	Impressions.....
Bureau Principal.....	10 00	Distribution d'avis.....
		<i>Total des déboursés</i>	\$ 26 60
		Payé au B. P.....	44 20
		Balance en caisse le 31 mars 1897.....	45 52
<i>Total</i>	\$ 116 32	<i>Total</i>	\$ 116 32

DUROCHERS No 6

RECETTES

Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 9 39
Propositions de sociétaires.....
Contributions mensuelles.....	8 50
Contributions aux décès d'épouses.....	11 80
Contributions aux malades.....	49 95
Contributions aux décès de sociétaires.....	55 00
Règlements et livrets.....
Certificat d'admission.....
Contribution d'installation.....
Bulletin.....
Insignes.....
Intérêt.....
Divers.....	40 00

Total..... \$ 174 64

DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois.....	\$ 3 75
Distribution d'avis.....	0 85
Allocation aux malades.....	54 00
Médecins visiteurs.....	6 00
Divers.....
Impressions.....
Insignes.....
Frais de port.....
Propositions de membres.....
Allocation aux officiers.....	62 35

Total des déboursés..... \$ 116 95

Payé au B. P.....	56 75
Balance en caisse le 31 mars 1897.....	0 94

Total..... \$ 174 64

ST-JOSEPH No 10

RECETTES

Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 22 27
Propositions de sociétaires.....
Contributions mensuelles.....	3 80
Contributions pour décès d'épouses.....	5 70
Contributions pour maladie.....	21 30
Contributions pour décès de sociétaires.....	24 70
Règlements.....
Livrets.....
Installations.....
Certificats d'admission.....
Bulletin.....
Retourné du B. P.....

Total..... \$ 78 47

DÉBOURSÉS

Loyer mois.....	\$
Frais de port.....	0 44
2 mois Gardien.....
Médecins visiteurs.....
Livrets et Règlements.....
Divers.....
Proposition de sociétaires.....
Allocations aux malades.....	42 00
Délégué à la Convention.....
Impressions.....

Total des déboursés..... \$ 42 44

Bureau Principal.....	9 70
Balance en caisse le 31 mars 1897.....	26 33

Total..... \$ 78 47

MONTMORENCY No 11

RECETTES

Balance en caisse 28 février 1897.....	\$ 55 73
Proposition de sociétaires.....
Contributions mensuelles.....	7 20
Contributions aux décès d'épouses.....	10 35
Contributions aux malades.....	41 40
Contributions aux décès de sociétaires.....	46 90
Livrets et Règlements.....
Installation.....
Certificats d'admission.....
Bulletin.....
Au Bureau Principal.....

Total..... \$ 161 48

DÉBOURSÉS

Allocations aux officiers.....	\$
Distributions d'avis et Frais de port.....
Remboursement.....
Loyer, un mois.....	1 50
Divers.....
Propositions de sociétaires.....
Allocation aux malades.....	72 00
Médecins visiteurs.....	2 00
Percepteurs.....	8 10
Impressions.....
Convention, délégué.....

Total des déboursés..... \$ 80 60

Payé au B. P.....	19 45
Balance en caisse 31 mars 1897.....	61 43

Total..... \$ 161 48

CHICOUTIMI No 12

RECETTES

Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 23 42
Propositions de membres.....
Contribution mensuelle.....	4 00
Contributions aux décès d'épouses.....	5 05
Contributions aux malades.....	19 20
Contributions aux héritiers.....	26 70
Règlements.....	0 30
Livrets.....	1 00
Certificat d'admission.....	2 25
Bulletin.....
Intérêt.....
Installation.....	2 00

Total..... \$ 83 92

DÉBOURSÉS

Distribution d'avis et Frais postage.....	\$ 0 65
Propositions de membres.....
Loyer.....	0 75
Livrets et Règlements.....
Divers.....
Secours aux malades.....	42 00
Médecins visiteurs.....	11 00
Allocations aux officiers.....

Total des déboursés..... \$ 54 40

Payé au Bureau Principal.....	0 20
Balance en caisse le 31 mars 1897.....	29 32

Total..... \$ 83 92

STE-HÉNÉDINE No 15

RECETTES	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 7 43
Proposition de membres.....
Examen médical.....
Contributions mensuelles.....	1 80
Contributions aux décès d'épouses.....	2 25
Contributions aux malades.....	9 00
Contributions aux décès de sociétaires.....	11 70
Règlements.....
Livret.....
Installation.....
Certificat d'admission.....
Contribution au Bulletin.....
Total.....	\$ 32 23

DÉBOURSÉS	
Médecins visiteurs.....	\$
Loyer 1 mois.....	1 00
Frais de port.....	0 14
Distribution d'avis.....
Secours aux malades.....
Délégué à la convention.....
Divers.....
Total des déboursés.....	\$ 1 14
Payé au B. P.....	22 95
Balance en caisse le 31 mars 1897.....	8 14
Total.....	\$ 32 23

L'ISLET No 16

RECETTES	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 26 38
Propositions de membres.....
Examens médicaux.....
Bulletin.....
Règlements.....
Livrets.....
Installation.....
Contributions mensuelles.....	1 50
Contributions aux malades.....	8 70
Contributions aux veufs.....	1 95
Contributions aux héritiers.....	8 95
A Bureau Principal.....
Total.....	\$ 47 38

DÉBOURSÉS	
Secours aux malades.....	\$
Frais de Port.....	0 32
Livrets.....
Règlements.....
Délégué à la Convention.....
Total des déboursés.....	\$ 0 32
Payé au B. P.....	19 60
Balance en caisse le 31 mars 1897.....	27 46
Total.....	\$ 47 38

ST-EUGENE No. 17

RECETTES	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 12 10
Proposition de membres.....
Examens médicaux.....
Contributions mensuelles.....	1 00
do aux veufs.....	1 50
do aux malades.....	6 00
do aux héritiers.....	6 50
Règlements.....
Livrets.....
Installation.....
Certificats d'admission.....
Bulletin.....
A Bureau Principal.....
Total.....	27 10

DÉBOURSÉS	
Distribution d'avis et Frais de Port.....	\$ 0 24
Secours aux malades.....
Examens médicaux.....
Règlements.....
Livrets.....
Loyer.....
Médecins-visiteurs.....	4 50
Allocations aux officiers.....
Total des déboursés.....	\$ 4 74
Payé au B. P.....	9 50
Balance en caisse 31 mars 1897.....	12 86
Total.....	\$ 27 10

STE-ANNE LAPOCATHÈRE No 18

RECETTES	
Balance en caisse le 28 février 1897.....	\$ 18 19
Propositions de membres.....
Bulletins.....
Règlements.....
Loyers.....
Installations.....
Contributions mensuelles.....	1 90
Contributions aux malades.....	10 80
Contributions aux veufs.....	2 70
Contributions aux héritiers.....	12 35
Certificats d'admission.....
Divers.....
Total.....	\$ 45 91

DÉBOURSÉS	
Loyer.....	\$
Médecins Visiteurs.....
Distribution d'avis et frais de Port.....	0 18
Livrets.....
Règlements.....
Divers.....
Impressions.....
Allocation aux malades.....
" " officiers.....
Total des déboursés.....	\$ 0 18
Payé au B. P.....	25 85
Balance en caisse le 31 mars 1897.....	19 91
Total.....	\$ 45 91

CONTRIBUTIONS A LA CAISSE DES SECOURS

APPEL No 60

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er mai 1897.

Le rapport suivant donne le nombre des malades qui ont reçu des secours depuis le dernier appel et le montant de, pour chacun d'eux, par chaque sociétaire inscrit à la caisse des secours. Cette contribution est payable au trésorier du bureau principal ou à celui de la succursale où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois. Par ordre du Bureau de Direction.

100 semaines de maladie, @ ; ; =

D. O. GOULET, Trésorier B. P.

Nos des malades	Nomset prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie	Contributions hebdomadaires	Montants que chaque membre doit payer	Montants payés aux malades		Montants payables aux visiteurs		Totaux
									\$	cts.	\$	cts.	
23	Alfred Perrault.....	Lévis.....	B. P.	J. E. Nolet.....	Influenza	1			6 00			6 00	
24	Edouard Bouchard.....	St. Hyacinthe.....	B. P.	Dr O. Jacques.....	La Grippe.....	1			6 00	1 50		7 50	
25	Edouard Doddridge.....	146 rue St. Sauveur.....	B. P.	Dr C. E. Côté.....	do	2			12 00	2 00		14 00	
26	Joseph Mercier.....	St. Valier.....	B. P.	C. E. Nolet.....	Pleuro-pneumonie.....	8			48 00			48 00	
27	Joseph Lebel.....	Ste. Flavie Station.....	B. P.	Dr J. A. Ross.....	Influenza.....	8			48 00	5 00		53 00	
28	Louis Gagnon.....	427 rue de la Reine.....	B. P.	Dr J. A. Morin.....	Périostite.....	9			54 00	5 50		59 50	
29	Anselme Lepage.....	32 rue St. Luc.....	B. P.	Dr C. E. Côté.....	Bronchite.....	10			60 00	6 00		66 00	
30	Maxime Vaillancourt.....	St. Philippe de Nery.....	B. P.	Dr H. W. Blagdon..	Amputation d'un doigt.....	10			60 00	6 00		66 00	
31	Thomas Bédard.....	Trois-Rivières.....	B. P.	C. E. Nolet.....	Jambe coupée.....	10			60 00			60 00	
32	F. X. Fremont.....	rue Massue.....	B. P.	Dr J. A. Marsoux...	Bronchite.....	10			60 00	6 00		66 00	
33	F. X. Beausbemin.....	Montréal.....	S. 3.	Dr A. F. Jeannotte	Rhumatisme.....	1			6 00	1 50		7 50	
34	Edmond Boutet.....	do	S. 3.	Dr L. Z. Renaud.....	Gastrite.....	3			18 00	2 50		20 50	
35	F. Israël Noël.....	do	S. 3.	Dr A. F. Jeannotte.	Ulcère intestinal.....	10			60 00	6 00		66 00	
36	Alfred Côté.....	Bas St. Paul.....	S. 4.	Dr A. Simard.....	Mal de l'épine dorsale.....	4			24 00	3 00		27 00	
37	Joseph Lachance.....	162 rue St. Germain.....	S. 6.	Dr C. E. Côté.....	Gastrite.....	1			6 00	1 50		7 50	
38	Louis Pelletier.....	202 rue Montcalm.....	S. 6.	do	Pneumonie.....	10			60 00	6 00		66 00	
39	Joseph Huot.....	L'Ange-Gardien.....	S. 11.	Dr J. P. DeBlois...	La Grippe.....	2			12 00	2 00		14 00	
						100		\$ 0.75	600 00	54 50		654 50	

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS

BÉNÉFICES EN CAS DE MALADIE

13. La Société paie à tout sociétaire malade inscrit à la caisse des secours, sur présentation d'un certificat du visiteur spécialement nommé par le président à cette fin, la somme de six piastres par semaine durant dix semaines de maladie, par période de douze mois. Il n'est rien payé pour les fractions de semaine. La date de la première maladie détermine l'époque où commence la période de douze mois.

AVIS DE MALADIE

14. Un sociétaire est réputé malade à compter du jour où il en donne avis par écrit au président du Bureau Principal, suivant la formule *numéro dix-huit*. Sur réception de cet avis, le président charge un médecin de visiter le sociétaire qui réclame les secours et de lui faire, sans retard, un rapport spécial suivant la formule *numéro dix-neuf*. Si ce rapport constate que le sociétaire malade est dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif, le président nomme un visiteur chargé d'émettre les certificats donnant droit aux secours, lesquels sont accordés à compter du jour de la réception de l'avis par le président. Le premier certificat doit toujours comprendre les deux premières semaines de maladie, la première semaine de maladie n'étant jamais payable. Au cas où il aurait été impossible au sociétaire malade de donner l'avis plus haut requis, le président peut, s'il le juge à propos, autoriser les secours en exigeant de ce sociétaire une déclaration solennelle selon la formule *numéro vingt*, établissant ce fait.

15. Pour avoir droit aux secours accordés par la clause *treize* du présent article et en toucher le montant, il faut :

- (a) Que le sociétaire qui les réclame soit, par suite de maladie grave ou d'accident corporel sérieux, survenus depuis son inscription à la caisse des secours, dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif;
- (b) Qu'il soit sous les soins d'un médecin;

(c) Qu'il ne doive absolument rien à la Société et qu'il ait payé aux dates prescrites toutes les contributions exigées par les règlements alors en vigueur ou autres redevances envers la Société, à quelque titre que ce soit.

16. Nulle demande de secours ne sera prise en considération, aussi longtemps que les formalités susdites n'auront pas été toutes remplies, et dans le cas de négligence à remplir ces susdites formalités la demande de secours ne prend effet que du jour où elles ont été finalement remplies.

17. Le certificat du médecin ou visiteur, spécialement nommé par le président à cette fin, est final et sans appel en faveur du sociétaire réclamant des secours, lequel n'a droit à rien quand ce certificat constate que le réclamant n'est pas dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif.

18. Chaque certificat de visiteur établissant les droits du malade aux secours est remis au président, qui en ordonne le paiement.

19. Un sociétaire célibataire qui est atteint d'aliénation mentale reçoit les secours accordés par la clause *treize* du présent article, durant l'espace de deux années. Après ce laps de temps, il reçoit la somme de six piastres par semaine, pour pas plus de deux semaines, par période de douze mois, à compter du jour où il a commencé à avoir droit aux secours.

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS DE SOCIÉTAIRES

APPEL No 49

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er mai 1897.

Le rapport suivant donne le nombre de décès depuis le dernier appel et le montant dû par les sociétaires pour chaque décès. Cette contribution est payable, au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le décès No. 55—\$0 50.

Par ordre du Bureau de Direction.

Total.....\$0.50

D. O. GOULET, Trésorier du B. P.

No du décès	NOM ET PRÉNOM	Profession	Age	Résidence	Date de l'admission	Où enregistré	Date du décès	Cause du décès
55	Duchaine, Joseph-Thomas	journalier	45	Beauport	26 septembre 1894	S. 11	17 octobre 1896	Pneumonie

CONTRIBUTIONS POUR DÉCÈS D'ÉPOUSES

APPEL No 18

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er mai 1897.

Le rapport suivant donne le nombre de décès d'épouses depuis le dernier appel et le montant dû, pour chacun d'eux, par chaque sociétaire faisant partie de la caisse aux décès d'épouses. Cette somme est payable au trésorier de la Société, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière séance du mois courant.

3 décès @ 0.05 = \$ 0.15

1 do @ 0.00 = \$ 0.00

Total.....\$ 0.15

Par ordre du Bureau de Direction,

D. O. GOULET, Trésorier-Général.

Numéro des décès	NOMS	Résidences	Où enregistrés	Contribution	Montants payables aux bénéficiaires
69	Madame André Bouchard.....	Québec.....	Bureau Principal.....	\$ 0 05	\$ 100 00
70	“ Richard Nadeau.....	St-Pierre Braughton.....	Do.....	0 05	100 00
71	“ Pierre Langlais.....	Québec.....	Do.....	0 00	25 00
72	“ Dr A. E. Hébert.....	St-Raymond.....	Succ No 1.....	\$ 0 05	100 00
				\$ 0 15	\$ 325 00